

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Jacques Blondin, Bertrand Buchs, Pierre Nicollier, Patricia Bidaux, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, Sébastien Desfayes, Souheil Sayegh, Olivier Cerutti, François Lance, Alexis Barbey, Claude Bocquet, Jean-Charles Rielle, Badia Luthi, Christina Meissner, Nicolas Clémence, Nicole Valiquer Grecuccio

Date de dépôt : 3 avril 2020

Proposition de motion

Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissage dual à Genève pour l'année scolaire 2020-2021 !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'épidémie de Covid-19 ;
- les impacts importants de cette dernière sur les entreprises et sur la formation ;
- les probables difficultés des entreprises formatrices à gérer la formation des apprenti-e-s déjà en emploi et l'engagement de nouveaux/nouvelles apprenti-e-s ;
- la possible mise en danger d'un système de formation professionnelle performant et satisfaisant ;
- qu'il n'est pas faisable et pas souhaitable de remplacer les places d'apprentissage en dual par des places en plein temps,

invite le Conseil d'Etat

- à identifier les entreprises formatrices qui auront besoin d'une aide financière pour pouvoir garantir les engagements d'apprenti-e-s déjà

prévus (ou à prévoir d'ici à octobre 2020) et maintenir en poste les apprenti-e-s déjà en emploi ;

- à chiffrer l'aide financière qui devrait être allouée, pour l'année scolaire 2020-2021, aux entreprises formatrices pour pouvoir garantir les engagements d'apprenti-e-s déjà prévus (ou à prévoir d'ici à octobre 2020) et maintenir en poste les apprenti-e-s déjà en emploi ;
- à solliciter la Confédération pour obtenir d'elle une aide financière pour les entreprises formatrices et pouvoir garantir les engagements d'apprenti-e-s déjà prévus (ou à prévoir d'ici à octobre 2020) et maintenir en poste les apprenti-e-s déjà en emploi ;
- à tout mettre en œuvre pour alléger et faciliter au maximum, les démarches et contraintes administratives des entreprises formatrices ;
- à faire en sorte de mettre en place le Réseau d'apprentissage, annoncé par le Conseil d'Etat en 2015, dès la rentrée scolaire 2020 et ce, pour permettre aux entreprises formatrices de mettre leurs efforts et ressources en commun.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant la crise exceptionnelle causée par le Covid-19 dans laquelle, comme l'ensemble de la société, se trouve l'école genevoise, il est légitime de s'interroger aujourd'hui sur les impacts que celle-ci aura sur la formation professionnelle.

Il a d'ailleurs été affirmé par la conseillère d'Etat chargée du DIP, M^{me} Anne Emery-Torracinta, lors du point presse du vendredi 27 mars 2020, qu'environ 1000 places d'apprentissage pourraient être en danger ; c'est pourquoi il est primordial de s'en préoccuper au plus vite.

En effet, même s'il est certain que les entreprises traversent une crise économique majeure et qu'elles font logiquement en sorte, avant toute autre chose, d'assurer leur survie et de préparer leur avenir, souvent très incertain, et que l'engagement ou le maintien d'apprenti-e-s n'est peut-être, pour l'heure, pas une de leurs priorités, il faut tout faire en sorte pour ne pas mettre à bas le système de formation professionnelle en dual.

L'apprentissage est non seulement un des fleurons de la formation suisse, mais répond aussi à de nombreux besoins du monde professionnel. La valeur des apprenti-e-s n'est plus à démontrer et beaucoup sont d'ailleurs encore en poste pendant la pandémie, tout particulièrement dans le domaine de la santé et de l'alimentaire.

A Genève, de nombreux efforts ont été consentis, ces dernières années, pour augmenter les places d'apprentissage en dual. Il reste pourtant encore beaucoup à faire pour espérer atteindre le nombre de places d'apprentissage souhaité et pouvant égaler celui d'outre-Sarine. C'est pourquoi il est primordial, dans la crise que nous traversons actuellement, de tout mettre en œuvre pour ne pas réduire à néant les progrès de ces dernières années et ne pas mettre en danger les places d'apprentissage.

Il faut donc impérativement faire en sorte de ne pas enrayer la machine qui doit continuer, sans interruption, de former des apprenti-e-s, qu'ils/elles soient déjà au bénéfice d'un contrat ou en phase d'engagement.

Or, même si nous savons déjà que les solutions proposées aux écoles professionnelles (qui forment des apprenti-e-s en plein temps) seront grosso modo les mêmes que celles proposées par le DIP aux autres écoles du canton,

nous savons aussi déjà qu'elles ne seront pas ou que peu adaptées aux entreprises formatrices d'apprenti-e-s.

Ainsi, à l'heure où des solutions communes et concertées sont en train d'être réfléchies au niveau national pour réorganiser les examens, les procédures de recrutement, gérer les situations délicates des entreprises formatrices et anticiper la prochaine rentrée, il faut anticiper, au niveau cantonal, aussi vite et bien que possible, les difficultés financières et d'organisation que connaîtront les entreprises formatrices de notre canton.

Dans la situation exceptionnelle que nous vivons, il faut donc faire en sorte de mettre toutes les chances de notre côté pour que la formation des apprenti-e-s qui devaient entamer ou doivent poursuivre un apprentissage ne soient pas péjorée par la situation économique de ces prochains mois.

Sans un réel plan de sauvetage cantonal et national, c'est l'ensemble du système de la formation duale qui sera mis à mal et donc la formation de milliers de jeunes qui sera gravement compromise.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver bon accueil à la présente proposition.